

Association loi 1901 pour la protection et le développement d'intérêt national de la Basse Vallée de l'Argens.

AUDIENCE du 5 novembre 2015 de M. LE PREFET DU VAR

en présence de M. le Sous-Préfet de Draguignan
compte-rendu approuvé par M. le Préfet

Représentants de VIVA :

- M. Christophe BOUCHERIT, président délégué (Tourisme)
- M. Stéphane MORFEA président délégué (Monde agricole)
- Dr Louis REYMONDON, secrétaire général

VIVA tient d'abord à remercier M. le Préfet d'avoir tenu sa promesse de simplification des procédures de mise en oeuvre des travaux anticipés du PAPI pour une mise en sécurité de la plaine de l'Argens.

Dans sa lettre du 26 octobre, il prend la responsabilité de lever tout blocage administratif :



Dès lors que ces travaux répondent aux objectifs de restauration de la capacité d'écoulement, de remise en état naturel, de diminution du risque d'embâcles et d'augmentation du champ d'expansion des crues, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, par courrier du 5 octobre 2015, j'ai informé monsieur le président du syndicat mixte de l'Argens qu'il pouvait dès à présent lancer et entreprendre les-dits travaux, sans qu'il y ait lieu de déposer un dossier réglementaire au titre de la loi sur l'eau.

M. Pierre SOUBELET, Préfet du Var, sur la base de la Note préparatoire de VIVA pour cette audience, réaffirme son souci de réduction de la vulnérabilité des territoires exposés au risque d'inondations .

VIVA note que le SMA a mission de parachever en priorité les études techniques des travaux du PAPI à anticiper sur le littoral.

Le Préfet examine ensuite les points relevés dans l'entretien de VIVA du 3/11/2015 avec M. Roland BERTORA, 1er vice-président de la CAVEM et M. Sébastien PERRIN, vice-président délégué au Syndicat Mixte de l'Argens :

1. La restauration et l'entretien du réseau hydraulique de la plaine de l'Argens : M. Stéphane MORFEA expose qu'à la moindre grosse pluie les cultivateurs ne peuvent plus y circuler ni travailler. M. Pierre SOUBELET approuve M. Roland BERTORA d'en prendre acte et d'inscrire au budget de la CAVEM une ligne dédiée pour le "réessuyage" et le rétablissement du drainage qui fonctionnait bien avant la crue de 2010. VIVA demande si les budgets des communes de la CAVEM ont aussi vocation à contribuer à cette "solidarité locale" ? En outre, ne pas aggraver la situation : Pour prévenir des écueils d'urbanisation, les Services de l'Etat restent très attentifs aux nouveaux aménagements ou aux projets immobiliers susceptibles d'impacter le voisinage. Le Préfet invite VIVA et les élus de la CAVEM à le saisir des cas appelant **un strict contrôle de légalité**.

2. Le PAPI complet sera présenté en juin 2016 à la Commission Mixte Inondations, structure nationale qui doit le labelliser pour autoriser sa mise en oeuvre et ses co-financements. M. Sébastien PERRIN indique que le SMA travaille à marche forcée pour tenir les délais et VIVA s'engage à peser auprès de l'UNALCI (Union Nationale de Lutte Contre les Inondations, dont elle est membre) pour que ses délégués, qui siègent à la CMI, s'assurent que la validation du PAPI Argens ne soit pas différée.

De son côté, **M. le Préfet appuiera cette nécessité**.

M. Roland BERTORA a précisé que la CAVEM fera alors lever l'impôt de la GEMAPI pour lui procurer la part de "solidarité locale" destinée à être abondée par les cofinancements de l'Etat et des Conseils territoriaux (Région et Département) au nom de la "solidarité nationale". Il examine en plus 4 autres pistes au niveau de l'Europe pour essayer de faire baisser la hauteur de l'emprunt (envisagé à environ 100 millions d'€).

3. Hors de ce cadre bien défini, la CAVEM souhaite aussi la mise en oeuvre à très court terme des travaux anticipés identifiés par le SMA sur le Littoral pour rétablir les étangs de Villepey dans leurs fonctions naturelles d'évacuation des eaux à la mer par trois actions anticipées retenues en priorité :

1. Le bras de décharge entre l'Argens et les étangs de Villepey
2. Le busage des Esclamandes (large de 30m selon Artélia) sous la RN 98
3. La réduction de l'entonnement au pont de la Galiote.

NB : En point 4, sur les travaux d'urgence, l'aménagement de la grande Garonne jusqu'à l'embouchure est considéré par VIVA comme essentiel pour évacuer les eaux de La Palud avec au minimum, dit le Préfet, un effet neutre sur le voisinage.

- Pour ces aménagements de sauvegarde impératifs, le SMA doit présenter d'urgence à la CAVEM les dossiers techniques chiffrés et phasés en vue de lancer sans délai les appels d'offres : premier point de blocage.
- Pour financer ces travaux (dépense non connue mais certainement modérée), la CAVEM ne pourrait que s'engager seule tant que le PAPI n'est pas validé et son budget ne le lui permet pas : second point de blocage.

Aussi, en accord avec M. BERTORA, VIVA demande à M. le Préfet (vu l'enjeu mortel encouru pour les vies et l'économie locale) **des mesures dérogatoires autorisant la mobilisation partielle anticipée des co-financements de la "solidarité nationale"** (Agence de l'eau, Région, etc...).

M. Pierre SOUBELET répond qu'une telle dérogation est parfaitement envisageable et qu'il examinera en ce sens tout dossier qui lui sera présenté.

Argens	Fleuve non navigable du département du Var, qui prend sa source à Seillons-Source-d'Argens et débouche dans la Méditerranée à St Aygulf (commune de Fréjus)
Artélia	Bureau d'étude indépendant ayant effectué des études sur les inondations dans le bassin versant de l'Argens (Var)
Bras de décharge	Canal de trop plein, destiné aux eaux de crue d'un cours d'eau. En basse vallée de l'Argens (Var), il permettra aux eaux de crues d'emprunter temporairement un chemin entre l'Argens et les étangs de Villepey, pour s'écouler sous le pont de la Galiote.
Champ d'expansion de crues	Espace destiné à récupérer temporairement une partie du surplus de l'eau d'une crue, afin de préserver d'une inondation plus grave, une zone menacée, en aval.
CMI	Commission Mixte Inondation. Dépend du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle œuvre pour la mise au point de la stratégie nationale de gestion du risque inondation.
Crue	La crue correspond à la montée des eaux d'un cours d'eau, l'inondation au phénomène qui en résulte, l'eau débordant, se répandant sur les terrains alentours. Elle est due à de fortes précipitations, auxquelles peut s'ajouter un sol saturé en eau ou un sol imperméable ou devenu imperméable suite à une sécheresse importante : le sol n'absorbe plus la quantité d'eau qui lui parvient.
Embâcles	Objets solides flottants dans un cours d'eau. Emportés par les eaux lors d'une crue, ils peuvent rester bloqués, s'accumuler et gêner le passage de l'eau. Sources de débordements et d'inondations.
EPAGE	Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale aussi appelé communauté de communes. Structure de gouvernance intercommunale pour fédérer des fonctions afin de réaliser des économies et gagner en efficacité.
Galiote	Le pont de la Galiote est situé à St Aygulf (Var), entre les étangs de Villepey et les plages de St Aygulf.
Garonne	Nom désignant les canaux de drainage dans la basse vallée de l'Argens (Var)
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique votée le 27 janvier 2014) attribue à compter du 1er janvier 2016, une nouvelle compétence aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elle instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).
La Palud	Zone d'activité, située à Fréjus (Var). Régulièrement inondée, cette zone va être mise en sécurité par d'importants travaux en 2016-2017
Le busage	Grandes canalisations, orifices, destinés à laisser passer l'eau.
Les Esclamandes	Lieu-dit à St Aygulf, en bord de mer, proche des étangs de Villepey
Les étangs de Villepey	Plan d'eau situé en bordure de mer, à St Aygulf, sur la commune de Fréjus (Var). Réserve naturelle, alimentées par les eaux de l'Argens et/ou de la Méditerranée
PAPI	Programmes d'Action de Prévention des Inondations
Préfet	Haut fonctionnaire représentant l'État français. Nommé par le 1 ^{er} ministre ou le Parlement. Dans les départements français, un sous-préfet d'arrondissement dépend d'un préfet.
Réessuyage	Terme utilisé pour désigner le retrait des eaux après une inondation
RN 98 – RD559	Route longeant le bord de mer entre St Aygulf et Fréjus. Le nom actuel est RD559
SMA	Syndicat Mixte de l'Argens. Créé à l'initiative du préfet du Var M. Laurent Cayrel, en juillet 2014. Structure de gouvernance interterritoriale pour assurer à l'échelle du bassin versant de l'Argens la gestion des inondations et la gestion intégrée des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau. Site internet : http://syndicatargens.fr
UNALCI	Union Nationale de Lutte Contre les Inondations. Fédération d'associations réparties sur tout le territoire national, qui œuvrent pour la défense des victimes d'inondations et pour la recherche d'une meilleure maîtrise des phénomènes hydrologiques.
VIVA	Vivre Installés au Val d'Argens. Association loi 1901, fondée à la suite des inondations des 15 et 16 juin 2010 dans la vallée de l'Argens (Var), pour défendre les intérêts des sinistrés des inondations et de leurs effets, pour la protection et le développement d'intérêt national de la Basse Vallée de l'Argens. Site internet : www.viva2010.org